



Vendredi 4 février 2011

La pollution aux particules fines se situe à un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population. Il est recommandé à la population et aux personnes sensibles de suivre les recommandations sanitaires ci-dessous.

- Niveau de pollution mesuré le jeudi 3 février 2011

Stations de référence :	Morges VD	Aigle VD	Nyon VD	Yverdon VD	Lausanne *	Genève (Ile) GE	Saxon VS	Neuchâtel NE	Fribourg FR
Moyenne journalière : (concentration sur 24h)	77 µg/m ³	67 µg/m ³	75 µg/m ³	72 µg/m ³	63 µg/m ³	82 µg/m ³	68 µg/m ³	69 µg/m ³	70 µg/m ³
Nombre de jours de dépassement de la valeur limite OPair :	5 j	6 j	2 j	4 j	4 j	5 j	4 j	3 j	5 j

Valeur limite OPair: 50 µg/m³

Seuil d'information: 75 µg/m³

* Station du réseau NABEL

- Évolution probable** Compte tenu de l'évolution des conditions météorologiques, (conditions anticycloniques sans renouvellement de la masse d'air), il est probable que les concentrations en particules fines resteront élevées lors des prochains jours.

LA POLLUTION AUX PM10 PEUT ENTRAÎNER DES INFLAMMATIONS DES VOIES RESPIRATOIRES

et avoir des conséquences pour la santé des enfants et des adultes

COMMENT RÉAGIR pour s'en protéger ?

RECOMMANDATIONS SANITAIRES À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION :

- modérer les efforts physiques intenses (augmente le volume d'air inhalé)
- éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées) pour ne pas aggraver les effets de cette pollution

RECOMMANDATIONS SANITAIRES AUX PERSONNES SENSIBLES * :

- s'abstenir de tout effort physique intense
- rester vigilant par rapport à toute aggravation de l'état de santé ou tout symptôme évocateur (toux, gêne respiratoire, gorge, nez irrité)
- éviter d'aérer longuement le logement
- en cas d'asthme, ne pas modifier le traitement sans consulter son médecin et aller le voir au moindre doute

* Les jeunes enfants, les personnes âgées et celles souffrant de déficience immunitaire ou de pathologie chroniques cardiaque ou respiratoire

LA POLLUTION AUX PM10 N'EST PAS UNE FATALITÉ

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire les nuisances

COMMENT AGIR pour limiter les émissions?

LORS DE DÉPLACEMENTS :

- utiliser les transports publics
- pratiquer le co-voiturage
- privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo, ...) pour les trajets courts
- renoncer à l'utilisation de voitures diesel ne disposant pas de filtre à particules
- conduire selon la méthode Eco-Drive® (conduite souple, écologique et économique)

A LA MAISON :

- s'assurer que son chauffage ou sa cheminée sont conformes aux normes en vigueur et dans le doute les faire contrôler.
- renoncer aux feux de "confort" (cheminée, poêle) ainsi qu'à tout feu en plein air
- baisser la température de son logement de 1 à 2 degrés, en mettant au maximum 19-20°C

Abonnement
demi-tarif
Bol d'Air

EN SAVOIR PLUS : Service de l'environnement et de l'énergie : 021/316.43.60 / 63

Service de la santé publique: 021/316.42.50

<http://www.vd.ch/air> : mesure des concentrations en polluants, informations, conseils pratiques

<http://www.sanimedia.ch> : information en santé publique